Le Nord

ADMINISTRATION
LILLE — 18, rue d'Angleterre, 18 — LILLE

CONDITIONS

Par la poste, Un an	20 francs
Six mois	10 francs
Trois mois	5 francs

Départements non-limitrophes et Etranger, port en sus.

Les annonces sont reçues aux bureaux du journal, et dans toutes les agences.

BUREAU D'ANNONCES
1, rue des Sept-Agaches (Grand'Place), LILLE

TARIF DE PUBLICITE

Annonces	la ligne	0.50
Réclames	—	1.00
Faits divers	—	3.00
Au-dessus ou au-dessous de Feuilleton	—	3.00
Dans les « Dépêches de la Nuit »	—	3.50
Etat-civil	—	3.75
Chronique locale	—	4.00
Echos	—	5.00
Gazette du Nord	—	5.00

Temps probable. — En France, quelques averses de pluie ou de neige sont encore probables avec temps froid.

Le bonheur est dans le sacrifice de soi aux autres, et le bien-être dans la souffrance acceptée ou subie pour les autres en vue de Dieu.
A. MOLLIERE.

Chambre des Députés

Fin de la séance du lundi 29 décembre 1913

LE RELEVEMENT DES SOLDES

La séance de l'après-midi consacrée au projet du relèvement des soldes, tel qu'il est revenu du Sénat, a abouti à l'adoption de ce projet, malgré l'obstruction de M. AUGAGNEUR.

Pendant le reste de la séance, on parla d'une motion invitant le Gouvernement à publier dans le « Journal Officiel » toutes les circulaires ayant trait à l'application des lois.

Celles concernant les soutiens de famille seront publiées.

A 8 heures, la séance est suspendue.

EN VACANCES

La séance est reprise à 6 heures 50, devant un assez grand nombre de députés.

M. DOUMERGUE lit le decret de clôture de la session.

Séance levée à 6 heures 55.

Séance mardi 13 janvier 1914.

SÉNAT

Fin de la séance du lundi 29 décembre

Les douzièmes provisoires

La discussion amorcée samedi par M. Ribot, a amené à la tribune M. de LAMARZELLE et TOURON qui ont critiqué la politique financière du Gouvernement.

M. CAILLAUX a tenu de réfuter les arguments présentés et il a exposé le programme du ministère.

Il a terminé en ces termes : Je ne veux pas recourir à l'accroissement des contributions indirectes. Je veux demander à ceux qui sont en état de supporter des charges nouvelles, tout ce qu'ils sont capables de supporter : les classes moyennes et les classes riches accepteront les sacrifices nécessaires.

On peut comparer le contribuable français au contribuable anglais : les deux pays vivent de la même vie économique.

RIPOSTE DE M. RIBOT

M. RIBOT. — Ce débat n'aura pas été sans utilité. Tous nous devons prendre nos responsabilités vis-à-vis du pays. Nous ne pouvons discuter actuellement sur les charges comparées des contribuables français et anglais. Nous allons discuter l'impôt sur le revenu, mais cette discussion sera délicate.

En tirant 100 millions de l'impôt sur le revenu, nous aurons fait un effort considérable.

Vous parlez d'autres lois qui frappent le revenu et le capital conjugués, vous entreprenez une tâche impossible et vous prenez une responsabilité grave (Mouvements). Ce sont là des exagérations manifestes (Très bien). Ce n'est pas le programme d'un chef du gouvernement (Très bien. Vifs applaudissements).

Vous n'apporterez le projet d'emprunt qu'après nous être mis d'accord sur les nouveaux impôts, mais alors, c'est une violence que vous voulez exercer sur les délibérations des Chambres (Mouvement prolongé).

M. DOUMERGUE. — Aucunement...

M. RIBOT. — Alors ne parlez pas comme vous l'avez fait, car l'accord ne dépendra pas de vous. N'ajournez pas l'emprunt (Vifs applaudissements).

La discussion générale est close.

VOTE DU PROJET

L'ensemble du projet de loi est adopté à l'unanimité des 282 votants.

On liquide

Le Sénat adopte les projets :

1° Portant création d'une direction aéronautique militaire au ministère de la Guerre ;

2° La proposition de loi relative à l'échelonnement de la construction des nouveaux cuirassés ;

3° Le projet portant prorogation du privilège des banques coloniales ;

4° Le projet sur les monuments historiques ;

5° Le maintien du régime provisoire des Musiques d'artillerie.

En vacances !

LE GARDE DES SCEAUX lit ensuite le décret de clôture.

La séance est levée à 7 heures. Séance mardi 13 janvier.

Polémique fructueuse

Aux yeux mi-clos des « pantouflards », les polémistes passent trop souvent pour des donneurs de coups d'épée dans l'eau.

Oui ; mais quand l'eau qu'on frappe est celle des « mares stagnantes », les remous font parfois remonter à la surface certains crapauds maçonniques qu'on n'est pas fâché d'observer d'un peu près.

L'un de ces batraciens, le fr∴ Deguise, qui bave en bonne place et beauceup dans le « Réveil du Nord », avait essayé de sortir, ces jours-ci, un journaliste catholique de Valenciennes, M. Léon Colomès.

Notre ami, qui a une plume, s'en est servi pour piquer le malfaisant têtard et pour le présenter au public au bien fâcheuse posture.

1° Le fr∴ Deguise, qui mange du curé aujourd'hui, a savonné au Séminaire, jusqu'à dix-huit ans, le pain de la charité catholique. Sa bouche, qui aspire maintenant avec délices la pipe à lycopode, soufflait jadis à l'encensoir et les « couacs » de cet enfant de chœur qui a mal tourné sentent encore le cocn gratuit de M. l'Econome.

2° Le fr∴ Deguise, que le seul mot de goupillon rend épileptique, eut de l'amour, autrefois pour l'eau bénite. Ses deux fils en ont goûté, au saint Baptême, avec la permission de Monsieur leur père.

3° L'aîné des garçons du fr∴ Deguise a fréquenté un pensionnat religieux. Le cadet aurait évidemment suivi la même route, si le père, à l'époque, n'avait pas pris du service au « Réveil du Nord ».

4° Le fr∴ Deguise a voué le même haine au sabre qu'au goupillon. Pourquoi ? C'est que, nous dit M. Colomès, il eut jadis à ses trousses des hommes du 23e régiment d'infanterie coloniale.

C'était à Denain, à l'époque des troubles suscités par « la vie chère ». Des marsouins avaient, en ville rétabli l'ordre, assez rudement. Le fr∴ Deguise, dans ses comptes-rendus au « Réveil », exagéra, au-delà des limites permises, les fautes des soldats.

Mais ceux-ci n'étaient point comme les curés, que les journalistes francs-maçons peuvent lâchement calomnier sans crainte de représailles. Un marsouin menaça le fr∴ Deguise de lui estampiller, à coups de botte, le côté pile.

Le fr∴ Deguise, qui ne veut avoir rien de commun avec le « Balafré », disparut de la circulation. Et, à la porte de leur quartier, les marsouins affichèrent ce placard : « Il a été perdu un journaliste. Récompense honnête à qui le rapportera. »

Le fr∴ Deguise lisait l'Evangile au Séminaire. Au « Réveil », il doit souvent se rappeler l'histoire de l'Enfant prodigue, déserteur de la maison paternelle où il mangeait du bon pain à discrétion et réduit à disputer aux pourceaux leur nourriture immonde.

Gazette du Nord

On annonce la mort :

— **A COMINES**, de **Mme Vandewynckèle-Sutin**, décédée inopinément à l'âge de 78 ans.

Sa mort fait un bien grand vide dans la paroisse, car elle s'occupait de toutes les œuvres et sa charité était inépuisable.

C'est de plus une perte pour l'œuvre du journal « La Croix », dont elle était une bienfaitrice et une lectrice assidue.

— **A OUDEZEELE**, de **M. Amand Gavasi**, conseiller municipal, membre de la confrérie des Trépassés, décédé à l'âge de 66 ans.

— **A GHYVELDE**, de **Mlle Rachel Rubben**, décédée pieusement le 23 décembre, à l'âge de 17 ans 1/2.

Les funérailles ont eu lieu lundi, à dix heures, en l'église de Ghyvelde.

La défunte était la fille de M. Jules Rubben-Vansteenberghe, boucher et membre du conseil paroissial.

Nous recommandons aux prières l'âme des défunts et offrons à leurs familles nos chrétiennes condoléances.

Jesus, Maria, Joseph (7 ans et 7 quarant.).

— C'est le jeudi, 8 janvier, que sera célébré à onze heures, en l'église du Sacré-Cœur à **LILLE**, le mariage annoncé de **M. André Carpentier**, avocat, fils de M. et Mme Carpentier-Hourie, avec **Mlle Thérèse Trannin**, nièce de M. et Mme Decroix-Le Gentil.

Arrivée de Mgr CHOLLET
A CAMBRAI

Mgr Chollet, archevêque de Cambrai, couchera à Saint-Quentin le mercredi 21 janvier et arrivera à Cambrai par le Calais-Bâle, jeudi 22, à 9 h. 41 du matin.

Une cérémonie aura lieu dans l'avant-midi à la Basilique.

Les vieux Cambrésiens notent avec satisfaction que la date de cette bienvenue, le 22 janvier 1914, est le 43e anniversaire de la délivrance de Cambrai, attribuée à N.-D. de Grâce.

ÉCHOS

EVÊCHÉ DE LILLE

Réception du jour de l'An à l'Evêché de Lille

Monseigneur l'Evêque recevra, mercredi 31 décembre, à 2 h. 1/2, les membres du clergé séculier et régulier ; à 3 h. 1/2, les Communautés ; à 4 heures, les comités catholiques et les délégués des différentes œuvres de Messieurs ; à 5 h., les représentantes des diverses œuvres de dames.

Sa Grandeur recevra ses diocésains le jeudi 1er janvier et le vendredi 2 janvier, de 3 h. à 6 h.

(Communiqué).

CERCLE NATIONAL DU PIGEON DE SPORT

Le Cercle national du pigeon de sport organise, le 11 janvier, une grande exposition de pigeons voyageurs au Palais-Rameau, à Lille.

Cette exposition sera ouverte à neuf heures.

L'après-midi, de 3 heures à 5 heures, la musique du 43e donnera un concert.

A trois heures et demie, les autorités civiles et militaires visiteront l'exposition.

A cinq heures aura lieu la distribution des récompenses.

PROROGATION DES SURTAXES D'OCTROI

Est autorisée, jusqu'au 30 juin 1914 inclusivement, la prorogation de surtaxes aux octrois de Bourbourg-Ville.

LA NOUVELLE TAXE BELGE SUR LES AUTOMOBILES ETRANGERS CIRCULANT EN BELGIQUE.

La Chambre de Commerce belge de Lille attire l'attention des propriétaires d'automobiles de la région, sur la loi belge du 2 septembre 1913, modifiant la taxe perçue sur les automobiles.

L'article 8, notamment, est ainsi conçu :

« La taxe n'est due, pour les véhicules employés en Belgique par des personnes n'ayant ni domicile, ni résidence, ni établissement fixe, dans le pays, que si le séjour ou les séjours réunis dépassent trois mois par an.

« Dans ce cas, la taxe est fixée à un franc par cheval-vapeur, et par mois de séjour ; toute fraction inférieure à seize jours est négligée ».

La loi entre en vigueur à partir du 1er janvier 1914 et les taxes sont payables avant cette date, pour les véhicules actuellement en service.

Les intéressés peuvent prendre connaissance du texte complet de la loi en s'adressant au secrétariat de la Chambre de Commerce belge de Lille, 4, rue Basse (Bureaux ouverts tous les jours, de 5 à 6 heures après-midi. Dimanche et fêtes exceptés).

Les Anciens Elèves des FRÈRES ET *des ECOLES LIBRES* A L'ÉVÊCHÉ DE LILLE

Dimanche 28 décembre, Mgr Charost, évêque de Lille, recevait les Anciens Elèves des Frères. M. l'abbé Bouqueau, directeur de l'Union régionale des Amicales catholiques, le Frère Visiteur et quelques Frères des Ecoles Chrétiennes accompagnaient la délégation.

Introduits dans les salons de l'évêché, ils furent accueillis avec une paternelle bonté par Sa Grandeur Monseigneur l'Evêque, et M. Fabre, président du Comité central, prit la parole en ces termes :

Monseigneur,

J'ai l'insigne honneur de présenter à Votre Grandeur le Comité central, les Présidents et les délégués des dix Sections lilloises des Anciens Elèves des Frères et des Ecoles catholiques de Lille.

Heureux de vous savoir le Père et le Pasteur de nos âmes, nous vous prions d'agréer notre filial hommage avec la certitude de notre affectueuse soumission. Vous aurez, Monseigneur, des fils plus érudits, mais nous osons l'affirmer, vous n'en trouverez ni plus respectueux, ni plus soumis.

Dociles aux enseignements de nos vénérés maîtres, nous nous sommes toujours écartés des discussions et des luttes de doctrine. Habitués au travail, nous cherchons dans la seule pratique de nos devoirs de chrétiens la solution des difficultés du temps, ce qui ne nous empêche, ni de nous dévouer pour le bien moral et matériel de nos camarades, ni de nous attacher à la grande cause de l'enseignement catholique dont nous sommes les fils.

Les Frères des Ecoles chrétiennes que vous connaissez et aimez, nous le savons, Monseigneur, et dont nous sommes fiers d'être les fils aimants et dévoués, ont éduqué une bonne partie de la jeunesse de cette Ville de 1819 à 1912. Presque un siècle ! Nombreuses étaient leurs œuvres : Un pensionnat dont plusieurs élèves sont devenus maîtres à notre Faculté catholique des Sciences, une Ecole de Commerce dont les élèves tiennent aujourd'hui les premières places dans le négoce, une Ecole professionnelle Saint-Luc qui peupla d'une légion d'artistes tous les métiers d'art et dont plusieurs sont ouvriers de votre cathédrale depuis l'architecte, M. Vifain, jusqu'aux modestes sculpteurs, dix écoles paroissiales sans compter la Maîtrise de Notre-Dame de la Treille que dirige aujourd'hui l'un de ses meilleurs enfants, M. l'abbé Dubus ; enfin une œuvre de jeunesse féconde en vocations religieuses et sacerdotales, pépinière de soldats chrétiens : La Mennale. Tel est, Monseigneur, l'un des magnifiques joyaux que nous aurions voulu vous montrer dans le superbe écrin des œuvres catholiques lilloises.

Hélas ! la persécution a tout fauché et il ne reste rien. Ou plutôt si, il nous reste l'espoir, de revoir dès que la Providence le permettra, les Frères qui furent nos saints formateurs et nous donnèrent avant tout, la foi, la piété, l'obéissance. Il nous reste encore, Monseigneur, nos Associations d'Anciens Elèves. C'est le groupe fidèle, nombreux, malgré les dix ans d'absence de nos maîtres, rajeuni par les générations venues des écoles paroissiales habilement dirigées par nos vaillants instituteurs et qui ont seules survécu.

Groupés près de leurs aumôniers, autour du clocher paroissial, nos anciens rendent à l'école catholique les modestes services que leur demandent MM. les Doyens et Curés. Ils n'ont pas souci de s'ingérer dans les administrations scolaires, mais ils répondent par des services effectifs chaque fois qu'on réclame leur concours.

Dans la mesure de leur influence, ils s'occupent du recrutement de l'Ecole paroissiale, ils donnent des soirées simples et dignes pour aider financièrement les Comités ; ils organisent des souscriptions en faveur des enfants pauvres, paient les fournitures classiques de plusieurs, allouent des récompenses, des livrets de Caisse d'épargne aux plus méritants, s'efforcent enfin de trouver, au sortir de l'école, un atelier ou un bureau convenables à ceux qui doivent débuter dans le commerce ou l'industrie.

Notre action s'étend au-delà de l'école. Nous nous rappelons les devoirs de charité que nous devons remplir les uns à l'égard des autres.

Le souci des âmes chez nous, passe avant l'autre. Voilà pourquoi nous avons nos œuvres de retraites fermées, dont profitèrent 582 d'entre nous en 1913.

Nous avons trois Conférences de St-Vincent de Paul qui nous sont bien spéciales sans compter bon nombre de nos adhérents qui se groupent dans les Conférences de paroisse. Enfin les Anciens Elèves des Frères sont nombreux dans les Ligues des Catholiques Français, les Jeunesses Catholiques, les Associations de retraitants, le Tiers-Ordre.

D'autres œuvres nous sont particulières : tel le Sou du Décès qui assure cinq messes à chacun de nos défunts et un secours de 50 francs à leurs familles ; la Caisse des Conscrits qui aide nos soldats à leur retraite de rentrée et de départ et leur envoie périodiquement le petit souvenir qui nous les garde pour le retour. Nous avons un Vestiaire des pauvres ; nos malades sont vus, visités et préparés pour la grande patrie, le ciel ; un Bureau de placement s'occupe d'améliorer, dans la mesure du possible, la situation matérielle de nos sociétaires. Enfin un petit journal simple dans sa rédaction mais surnaturel dans son esprit, l'*Amicale*, va, tous les deux mois, en 2.000 foyers jeter la bonne semence et ranimer nos troupes.....

. . . . . .

Monseigneur, vous nous connaissez maintenant : sinon dans ce que nous faisons, tout au moins dans ce que nous voulons.

Pour être complètement sincères, il faudrait vous dire le revers de la médaille. Nous ne sommes point parfaits, il s'en faut ; mais puisque dans votre paternelle bonté, vous nous demandez pas de confession publique, je dirai que dans nos réunions mensuelles, nous nous efforçons d'activer l'esprit chrétien, l'esprit de foi, parmi nos membres, en étudiant les moyens pratiques de nous amender et de nous perfectionner. Si nous ne faisons mieux, il faut en chercher la raison dans la faiblesse humaine et dans notre situation de travailleurs, toujours accablés par les soucis de la vie matérielle. Mais tels que, nous voulons cependant être vos fils dévoués. C'est l'assurance que nous vous donnons, Monseigneur, au début de votre épiscopat et à la veille de la nouvelle année. En nous, avec la grâce divine, vous trouverez des fils complètement soumis, sérieusement attachés à leurs devoirs de chrétiens. Tous nos vœux seront réalisés, si le bon Dieu accorde à notre Evêque bien-aimé, avec la santé un apostolique et fécond épiscopat. Monseigneur, je terminerai par une prière. Notre petite troupe n'est pas isolée en France. Elle est un modeste bataillon d'une grande armée qui ne fait pas de bruit, mais qui s'organise silencieusement et sérieusement.

Cette armée compte quatorze unions régionales. Celle du Nord, du Pas-de-Calais et de la Somme, dont nous sommes, groupe à elle seule 55 associations et 10.000 membres.

En septembre prochain, les chefs de ces quatorze unions régionales se réuniront en Congrès national à Lille. Ce sera la septième fois depuis qu'ils essayèrent de se grouper en 1904.

Prochainement, le Bureau de notre Union régionale et la Commission préparatoire élue par les Amicales primaires de l'Union du Nord, du Pas-de-Calais et de la Somme, se présentera à vous pour vous demander de présider ces importantes assises. Aux Congrès précédents les princes de l'Eglise, Cardinaux, Archevêques, Evêques honorèrent nos Assemblées et de leur haute direction et de leur paternelle présence. Monseigneur, vous nous êtes trop nécessaire, pour que nous ne comptions pas sur vous. Parmi les graves questions figurant au programme du Congrès, nous en signalons deux dès maintenant : 1° De la vie chrétienne dans les Associations d'Anciens Elèves ; de la participation des Amicales aux œuvres diocésaines locales et paroissiales ; 2° De la Fédération nationale de toutes les Amicales catholiques de France.

La moitié seulement de nos Associations primaires sont fédérées ; les classiques çà et là se sont unies aux primaires et sont entrées dans les unions régionales ; quelques-unes se sont fédérées entr'elles ; mais, dans la plupart des cas, ces dernières Associations sont restées isolées.

Et pourtant quelle force ce serait si tous les fils de l'Enseignement libre, enseignements supérieur, secondaire et primaire se levaient pour réclamer la liberté d'enseignement complète et intégrale. Ce résultat ne peut être acquis que par l'Union ; il faut la fédération nationale. Que ce soit une fusion de tous les ordres d'enseignement dans une seule fédération, ou que trois fédérations parallèles, de supérieurs, secondaires et primaires se réunissent par les sommets, par les dirigeants, peu importe. Nous ne voulons ni dévorer, ni absorber personne, mais ce que nous souhaitons, c'est qu'au moins par les chefs, les primaires unis aux secondaires, aux supérieurs et aux associations de pères de familles soient capables d'obéissance à un mouvement d'ensemble qui libérera l'enseignement catholique des entraves qui l'enchaînent pour l'anéantir ensuite.

C'est pourquoi Monseigneur Sevin, archevêque de Lyon, dans une lettre mémorable, priait notre éminent Secrétaire-général des primaires, M. Feugère, conseiller général du Rhône, d'appeler au Congrès régional de St-Etienne qui primitivement ne devait réunir que les primaires, les Amicales secondaires et les Amicales supérieures de son vaste diocèse.

Monseigneur, nous voudrions que vous nous aidiez à réaliser ces espérances. Si les classiques viennent nous encourager, éclairer nos débats, ce sera l'union des frères d'armes ; s'ils travaillent avec nous, ou à côté de nous, nous estimerons la victoire prochaine. Monseigneur, bénissez-nous, bénissez nos bonnes volontés. Puissions-nous devenir vos meilleurs soldats et rester toujours vos fils très dévoués.

Monseigneur, très touché des sentiments de piété filiale qui viennent d'être manifestés, déclare donner toute son approbation aux idées exprimées et, en reprenant une à une toutes les questions touchées par ce discours, en souligne l'importance, l'esprit pratique. Monseigneur félicite tout spécialement les Anciens Elèves de leur fidélité à leurs anciens maîtres. Il rappelle en des traits touchants l'époque où il était aumônier des Frères des Ecoles Chrétiennes du Mans. C'est là surtout qu'il a vu le Frère dans sa vie de piété et de dévouement, et il en a gardé un souvenir impérissable « Restez fidèles toujours fidèles à vos anciens maîtres, ajoute Sa Grandeur, et puisse bientôt venir le jour où nous les réinstallerons nous-mêmes dans toutes leurs écoles ». En attendant, Monseigneur recommande aux Anciens Elèves de garder leur dévouement et leur sympathie à l'école catholique. Puis Monseigneur déclare qu'il sera heureux d'accéder à tous les désirs qui seront exprimés par le Bureau de l'Union régionale au sujet du prochain Congrès. « Oui, invites tous les fils de l'Enseignement libre, de tous les degrés, à vous aider, à vous éclairer, à former cette union nationale pour la conquête de la liberté d'enseignement. J'assisterai à toutes vos séances du Congrès national ; que le bon Dieu nous y assiste pour que ce Congrès produise des résultats sérieux. »

Monseigneur insiste ensuite sur l'œuvre des retraites fermées, qu'il faut développer de plus en plus ; puis, se faisant présenter chacun des présidents et des délégués, c'est une conversation pleine d'aperçus et d'encouragements qui en résulte.

La réception toute d'abandon paternel de la part de Monseigneur, de filiale confiance de la part des Anciens Elèves, portera ses fruits.

ENCORE UN « FRERE DE MISERE »

On ne compte plus les députés socialistes qui ont leur château et leur million... à partager plus tard avec les frères de misère.

Voici qu'un électeur du citoyen député P. Boncour va le mauvais... goût de lui reprocher ses fréquentations aristocratiques.

Cet électeur se demande même s'il est possible d'être « aussi socialiste à la Chambre et aussi aristocratique à la ville ».

M. Paul Boncour, en effet, n'a garde de fréquenter les Cercles libertaires de la « Bataille Syndicaliste » ou les Cercles socialistes dont l' « Humanité » fournit consciencieusement la liste.

Non, il faut à M. Paul Boncour le Cercle Hoche, qui a pour président le duc Decazes, et qui compte parmi ses membres, des noms qui vont du prince de Ligne à Paul de Cassagnac.

M. Paul Boncour est même l'un des administrateurs du Cercle Hoche.

De sorte que, en Loir-et-Cher, en terre électorale, l'ancien ministre lutte contre la noblesse qu'il est ensuite très fier de fréquenter, dès qu'il rentre à la capitale.

Encore un à ajouter aux autres !

Des BANDITS ARMÉS cambriolent un moulin et blessent le meunier
PRÈS DE TOURNAI

Au village de Braffe, près de Tournai, trois bandits masqués ont pénétré la nuit dans la demeure des époux Rosier-Picard, qui exploitent un moulin à vapeur. Les habitants dormaient. Les bandits pénétrèrent dans leur chambre à coucher. Sans perdre son sang-froid, le meunier sauta de son fusil et fit face aux malfaiteurs, qui ripostèrent à coups de revolver.

Sérieusement blessé par une balle, le meunier s'enfuit avec sa femme dans la chambre du vacher. Deux bandits montèrent la garde à la porte, pendant que le troisième cambriolait la maison. Mais il n'emporta qu'une somme de quinze francs.

Le FEU détruit une FERME
A BROUTKERQUE

Dimanche, vers quatre heures du matin, un incendie dont les causes sont inconnues s'est déclaré dans la ferme occupée par les époux Lebecque. Le feu a pris par les étables et s'est propagé à tous les bâtiments. Seule, la maison d'habitation put être protégée.

Les chevaux ont pu être sauvés, mais huit vaches, la volaille et les instruments aratoires ont été la proie des flammes.

On estime les dégâts à 30.000 francs pour les bestiaux et les instruments aratoires, et à 20.000 francs pour les bâtiments.

Il y a assurance.

La gendarmerie de Bourbourg a ouvert une enquête.

LA FIEVRE APHTEUSE
A AIX-LEZ-ORCHIES

La fièvre aphteuse sévit à Aix ; dix-huit bêtes ont été reconnues contaminées chez un cultivateur.

Les INCIDENTS de MERVILLE

L'ENQUÊTE

M. Richard, juge d'instruction à Hazebrouck, poursuit activement son enquête sur les incidents de Merville. Le magistrat a entendu lundi après-midi, une quinzaine de témoins. Ces interrogatoires n'ont pris fin que vers 8 heures du soir.

LE « DUPUY-DE-LOME »
A HASPRES

Reprenant le cours de ses randonnées aériennes, le dirigeable « Dupuy-de-Lôme » est passé au-dessus de la localité lundi vers 3 heures du soir.

Il venait de la direction de Valenciennes, à une vitesse modérée et il se trouvait à une si faible hauteur qu'on distinguait nettement les trois couleurs du drapeau attaché à l'aéronat. On voyait également les passagers se trouvant dans la nacelle.

Après avoir viré, le superbe croiseur aérien fila sur le côté de Villers-en-Cauchies après avoir ravi par sa masse imposante de nombreux habitants de la commune.

UN BALLON LILLOIS EN ALLEMAGNE

Le ballon « Emulation », piloté par M. A. de Montigny, ayant comme passager M. Blanquet, qui s'était élevé, jeudi, à 20 heures 45, du parc de l'Emulation Aérostatique du Nord, à Lille, a atterri, vendredi matin, à 3 heures 45, à Huëddlingen, Etat de Waldeck (Allemagne), à 450 kilomètres environ de Lille. La direction du vent et l'état atmosphérique permettaient aux voyageurs d'espérer mener à bonne fin leur ascension ; mais, vers minuit, une violente tempête de neige les surprit. Pendant près de quatre heures, les aéronautes se trouvèrent dans une situation des plus critiques. Emportés dans la rafale, sans possibilité de repérer la route et d'équilibrer le ballon, ils vinrent, à plusieurs reprises, se heurter à des cimes de montagnes couvertes d'arbres ou de neige. A 3 h. 45, n'ayant plus assez de lest pour tenir jusqu'au jour, ils résolurent d'atterrir. La population leur fit un excellent accueil.

Après un verdict
DE LA COUR D'ASSISES DU NORD

Le 22 octobre dernier, la Cour d'assises avait à juger l'acte de banditisme commis chez Mlle Eugénie Bracq, vieille rentière de Béthencourt.

Arthur Grattepanche et Emile Druesnes, dont la culpabilité était évidente, furent condamnés à 20 ans de travaux forcés.

Sur un troisième inculpé, Henri Decisy, pesaient seules les accusations de Grattepanche. Pourtant Decisy fut condamné à huit ans de travaux forcés.

Un fait nouveau vient de se produire. Decisy prétend, le jour de sa comparution devant la Cour d'assises, avoir, pendant une suspension d'audience, tenu ce langage à Grattepanche : « Tu sais bien que je suis innocent. Il faut le dire à la Cour ». — « Grattepanche, ajoute Decisy, promit, mais ne tint pas sa parole ».

On a interrogé, sur cette conversation, Grattepanche, qui attend, à la Rochelle, son départ pour l'île de Ré. Le bandit a nié la promesse que lui prête Decisy.

Par contre, Emile Druesnes, questionné par M. Noclercq, commissaire de police, à la prison de Douai, déclare que Decisy a dit la vérité.

Un rapport vient d'être adressé à la commission de revision, qui examinera s'il y a lieu de reprendre l'affaire. Mais, en admettant même que sa décision soit négative, la commission des grâces sera saisie. Elle transmettra le dossier au Président de la République, qui remettra, en tout ou en partie, sa peine à Decisy.

L'INCENDIE
DE LA RUE DU FAUBOURG-DE-ROUBAIX A LILLE

M. Remy, adjoint au maire, MM. Gossart et Leien, se sont rendus lundi matin rue Saint-Druon et ont pris note de tous les objets mobiliers qui ont été détruits au cours du déménagement précipité de samedi soir. Tous ces objets seront remplacés.

Quelques secours en argent ont été distribués aux familles les plus nécessiteuses.

Lundi matin il y eut une petite alerte. Des étincelles s'échappaient d'une des maisons de la rue Saint-Druon. Les pompiers furent aussitôt avertis et constatèrent qu'une poutre brûlait. Quelques seaux d'eau eurent raison de ce petit foyer d'incendie.

UNE CHUTE MORTELLE
A DENAIN

La Société anonyme des établissements métallurgiques d'Onnaing fait en ce moment des installations à la fosse l'Enclos, pour le compte de la Compagnie d'Anzin. Un de ses ouvriers, Henri Herbaut, 19 ans, passait sur un mur. Des briques cédèrent et l'entraînèrent sur le sol, lui causant une fracture du crâne. Le médecin, juge son état désespéré.

Un OUVRIER tombe à l'eau et se noie
A CROIX

Dimanche soir, vers neuf heures et demie, un tisserand de la maison Areama, Yvo Eggermont, 59 ans, demeurant au « Grand Logement », rue du Gaz, venait de quitter l'estaminet Hnyaman et regagnait sa chambre. Il dépassa la rue du Gaz et, trompé par l'obscurité, tomba dans le canal. Au bruit de la chute des bateliers accoururent. A l'aide d'une échelle ils retirèrent le pauvre homme de l'eau. Malheureusement, Eggermont avait déjà succombé à une congestion.

Le Maire ordonna le transport du cadavre à la morgue.

La famille d'Eggermont, qui habite l'Belgique, a été avertie.

Un chauffeur assassin
A LEZENNES

L'instruction de cette affaire a été reprise hier.

M. Gobert a reçu le dossier qu'il avait dû, à la demande de l'avocat de Théron, envoyer à Douai. Les juges de Douai ont décidé qu'une partie de la procédure devait être annulée et que tous les interrogatoires faits depuis le 22 novembre devaient être considérés comme nuls et non avenus.

Le juge d'instruction ne s'est guère ému de ce contre-temps. Dès hier il a fait venir dans son cabinet Théron, Felizati et Jakobs, et leur a annoncé qu'il les inculpait d'assassinat suivi de vol.

La lettre d'aveux de Théron, qui n'est pas un acte de procédure, mais un acte spontané de l'inculpé lui-même, reste acquise à l'instruction. C'est bien ce qu'il y a de plus intéressant dans toute cette affaire. La justice tient les coupables, elle ne les lâchera pas.

LE VOL DE LAINE de la rue des Grapperies
A ROUBAIX

Nous avons relaté le vol de laine peignée commis dans les magasins de Mme Delebois, rue des Grapperies. Vingt-deux bobines furent retrouvées le jour même, dissimulées sous les planches du tablier du pont des Arts. Lundi matin, le concierge des magasins Delebois, M. Victor Bauer, était informé par M. Castelain, marchand de beurre, rue du Luxembourg, que deux ballots se trouvaient dans un terrain vague attenant à ses magasins. M. Bauer reconnut immédiatement la laine volée ; il y en avait quatorze bobines. Restent donc quatre bobines à retrouver.

LA RIXE TRAGIQUE
DE MORBECQUE

Le Parquet d'Hazebrouck vient d'ouvrir une enquête sur la risque tragique qui s'est déroulée le jour de la Noël à Morbecque, et au cours de laquelle M. Emile Boddaert, cultivateur, fut grièvement blessé.

L'état de la victime, qui a reçu dimanche la visite de sa famille, s'est sensiblement amélioré. L'opération a parfaitement réussi.

M. Cabridin, commissaire de police, a interrogé longuement M. Boddaert, qui a raconté les péripéties de la scène de violences dont il avait été victime.

A propos d'un cambriolage
A HAUBOURDIN

Nous avons fait connaître les propos d'un détenu de la prison de Loos, Leroy, qui s'accusait d'avoir cambriolé la demeure de Mme veuve Potié. Cet individu avait désigné deux de ses complices, Dauchy et Vancalster.

M. Fillaire a acquis la certitude que Leroy avait menti et que ses complices n'étaient pas ceux qu'il avait désignés, mais deux autres individus, dont l'un habite à Lens et l'autre est soldat au Maroc. De simples soupçons pèsent sur ces derniers.

Par économie achetez le
PETROLE FIDES
il donne plus de lumière que tout autre

AUDACIEUX CAMBRIOLAGE
A ROSENDAEL

Les époux Thooris, épiciers rue de Leffrinckoucke, à la Tente Verte, à Rosendael, revenant de Dunkerque, dimanche vers minuit et demi, avaient la désagréable surprise de constater le passage de cambrioleurs dans leur modeste logement : surpris de leur côté, sans doute, par l'arrivée des propriétaires du lieu, les voleurs, en s'enfuyant par la cour, avaient oublié d'éteindre une bougie dont ils s'étaient servis.

M. Thooris s'élança vers l'habitation de derrière et il remarqua un homme s'enfuyant prestement ; il ne put le rejoindre, mais quelle ne fut pas sa stupeur en retournant de tomber sur un second intrus sautant d'une armoire où il s'était caché !

Et cet intrus était un voisin, un nommé Hoorens, déjà titulaire de plusieurs condamnations et qui le supplia de ne pas le dénoncer ; sans se laisser toucher par la comédie du repentir... M. Thooris l'empoigna et le maintint jusqu'à l'arrivée du garde et de plusieurs voisins prévenus par sa femme.

Hoorens, interrogé au commissariat, essaye de donner le change et avec un beau toupet tenta de faire croire qu'il avait fait irruption dans la maison pour arrêter le premier cambrioleur. Mais l'épisode de l'armoire où il s'était caché ne put faire accepter cette version et l'individu a été maintenu en arrestation, tandis qu'on recherche son complice.

Les cambrioleurs avaient pénétré dans la maison en fracturant une porte.

Un CHARRETIER TUÉ
A BOULOGNE-SUR-MER

M. François Gest, 52 ans, demeurant rue du Moulin-à-Vapeur, à Boulogne, charretier chez Mme veuve Gambier, marreyeur, rue de la Gare, passait quai Gambetta avec une voiture chargée de caisses de harengs, attelée d'un cheval. Il était monté sur sa charrette. Soudain la bête glissa et le charretier fut projeté entre le devant du véhicule et le derrière de son cheval. L'animal se releva seul et continua sa route, serrant le corps de Gest contre les parois de la voiture. Puis le malheureux tomba, la tête sur le pavé.

Transporté à l'hospice, il mourut à son arrivée. Le docteur Fourmentin a conclu à une mort accidentelle due à la commotion cérébrale provoquée par la chute de Gest sur la chaussée.

L'Explosion d'Isbergues
(Pas-de-Calais)

Le corps du malheureux Henri Pardien, qui a trouvé une mort si tragique au cours de son travail aux Aciéries de France à Isbergues, a été ramené lundi après-midi à Hazebrouck et conduit à son domicile, route d'Houdeghem.

Les funérailles auront lieu mercredi matin, à 9 heures, en l'église Notre-Dame de Lourdes.